

**DECISION n° 2023-661**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DES EHPAD EAUX VIVES ET PRIEURÉ**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu le recrutement en date du 17 juillet 2023 de Madame Carole DANIEL en qualité d'adjointe de direction des EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 9 juillet 2021, nommant Madame Anaïs VERDIN comme Directeur d'hôpital, sur le poste de Directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales, à compter du 17 août 2021,*

*Vu la décision n° 2023-649 donnant délégation générale à Madame Anaïs VERDIN, directrice adjointe, pour la gestion des EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à Madame DANIEL Carole, adjointe de direction, pour la gestion des EHPAD Eaux Vives et Prieuré :

Elle est habilitée à effectuer tous les actes de gestion et d'organisation, notamment :

- Les achats dans la limite de 40 000 € (Quarante Mille euros) et dans le respect des règles de la commande publique,
- La gestion des crises sanitaires,
- Les relations avec les autorités de tutelle, les familles et les résidents ainsi qu'avec les proches aidants et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- Les assignations dans le cadre du service minimum à mettre en œuvre en cas de grève,

Elle est également habilitée à représenter la direction aux réunions institutionnelles ainsi que celles organisées par la tutelle, en cas d'absence et d'indisponibilité de la Directrice des EHPAD.



# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

### Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1er octobre 2023.

Fait à Dreux, le 1er octobre 2023,

Le Directeur  
Hugo MONTAMAT

Madame Anaïs VERDIN,  
Directrice des Ressources Humaines

Madame DANIEL Carole,  
Adjointe de Direction EHPAD Les Eaux Vives et Le Prieuré

Copie :

- Dossier administratif, intéressée, préfecture, conseil de surveillance

